

Veille de l'Observatoire
Numéro 55 (octobre-novembre 2009)

À noter: cette édition de la Veille couvrira exceptionnellement deux mois

La veille de l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations porte sur les milieux d'intervention, qu'ils soient gouvernementaux, paragouvernementaux ou non gouvernementaux. Elle est axée sur les minorités racisées, les immigrants et les réfugiés, les peuples autochtones et les femmes.

L'information est présentée selon le niveau d'intervention. S'il y a lieu, les réactions des ONG sont placées à la suite des informations relatives aux milieux gouvernementaux. Autrement, elles font l'objet d'une rubrique séparée.

Pour recevoir la Veille de l'Observatoire par courriel, SVP en faire la demande en communiquant avec criec@uqam.ca

DANS CE NUMÉRO:

1. Nouveau Guide de la citoyenneté
2. Rapport annuel sur l'immigration au Canada
3. Rapport de la vérificatrice générale du Canada: le point sur les travailleurs étrangers
4. Qualité de l'emploi de la population immigrante au Canada en 2008
5. Commissions des droits de la personne et luttés contre les discriminations
6. Perceptions en matière de discrimination dans l'Union Européenne
7. Situation des minorités au Canada
8. Le point sur les droits des migrants: rapport de l'ONU
9. Investir dans la diversité culturelle et le dialogue interculturel
10. Un rapport du PNUD appelle à «Lever les barrières»
11. Les travailleuses migrantes et les politiques de main d'œuvre étrangère
12. Regard des instances internationales sur les droits de l'homme en France
13. Reconnaissance des diplômés et des compétences : femmes immigrantes
14. Réfugiés et apatrides
15. Mineurs étrangers indésirables en France
16. Conditions d'enfermement des étrangers en France
17. Les immigrants et la santé

GOVERNEMENTS, INSTITUTIONS PARA-GOUVERNEMENTALES ET INTERNATIONALES

À OTTAWA...

1. Nouveau Guide de la citoyenneté

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) a publié un nouveau Guide d'étude pour les aspirants à la citoyenneté intitulé *Découvrir le Canada : Les droits et responsabilités liés à la citoyenneté* (<http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/pub/decouvrir.pdf>). Le guide d'étude se voit modifié d'une manière significative pour la première fois depuis sa création en 1995. Les principaux changements concernent l'affirmation plus importante de certains événements historiques controversés de l'histoire canadienne, notamment en ce qui a trait à la place du Québec et des peuples autochtones dans le Canada. Une nouvelle section sur l'égalité entre hommes et femmes a été ajoutée. Le guide met également en évidence la contribution des «communautés ethniques et culturelles à l'édification de l'identité canadienne». Finalement, il insiste sur les responsabilités et les obligations en lien avec la citoyenneté, dont se trouver un emploi.

2. Rapport annuel sur l'immigration au Canada

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) a rendu public son *Rapport annuel au Parlement sur l'immigration 2009* (http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/pub/immigration2009_f.pdf), dans lequel il présente les données sur les «étrangers qui ont été sélectionnés à titre de résidents permanents ou de résidents temporaires» admis en 2008. De plus, il dévoile le plan d'immigration du Canada pour l'année 2010. On constate que le gouvernement privilégie l'immigration économique «afin de soutenir l'économie canadienne au sortir de la récession». À cette fin, des modifications apportées à la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* permettent le traitement en accéléré des demandes de certains travailleurs qualifiés dont la profession a été identifiée par le ministre comme étant prioritaire. En ce qui concerne la réduction du nombre d'admissions dans la catégorie des personnes protégées, le gouvernement attribue cette baisse à une diminution du nombre de décisions rendues par la Commission de l'immigration et du statut de réfugiés. Une pénurie de décideurs et des délais dans les nominations ont ralenti le travail de la Commission. Finalement, notons que des analyses comparatives entre les sexes ont été réalisées lors de l'élaboration des politiques et programmes. Ce type d'analyse a servi, entre autres, à identifier les critères de sélection de la catégorie de l'expérience canadienne.

Une nouvelle version du Guide IP5 *Demande présentée par des immigrants au Canada pour des motifs d'ordre humanitaire* (<http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/guides/ip/ip05-fra.pdf>) de **Citoyenneté et Immigration Canada (CIC)** a été déposée. Cette version du guide met davantage l'accent sur la situation particulière des enfants, et favorise des actions prenant en compte l'intérêt de l'enfant. Fait nouveau, les officiers devront maintenant examiner la détresse à laquelle l'appliquant pourrait faire face en cas de refus. De plus, le document affirme que dans certains cas le séjour prolongé au Canada peut mener à l'établissement, cela même dans le cas de levée de suspension temporaire des renvois (moratoires).

3. Rapport de la vérificatrice générale du Canada: le point sur les travailleurs étrangers

La **vérificatrice générale du Canada, Sheila Fraser**, a déposé son rapport 2009 au gouvernement du Canada (http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_oag_200911_f_33252.html). L'ensemble des observations de la vérificatrice portent sur les problèmes ou incohérences qui surviennent quand aucune «analyse complète des risques afférents, des ressources nécessaires pour les exécuter, de leur effet possible sur d'autres intervenants et des étapes requises pour arriver aux résultats escomptés» n'ait été effectuée au préalable.

Dans le chapitre dédié à *La sélection des travailleurs étrangers en vertu du programme d'immigration* (http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/docs/parl_oag_200911_02_f.pdf), «l'objectif de la vérification était de déterminer si **Citoyenneté et Immigration Canada (CIC)** et **Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC)** assurent avec efficacité et efficacie la planification et la mise en œuvre des programmes visant à faciliter l'entrée de travailleurs étrangers permanents et temporaires au Canada» depuis 2002 lors de l'entrée en vigueur de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*. La vérificatrice fait état de plusieurs lacunes.

Dans la catégorie des travailleurs qualifiés au volet fédéral, des mesures ont été prises pour réduire l'inventaire de demandes afin que celles-ci soient traitées dans un délai raisonnable. CIC a, entre autre, réduit la liste des professions admissibles de 351 professions à 38 professions. Le Ministère s'attendait à ce que la baisse importante de professions admissibles réduise le nombre de demandes, ce qui n'a pas été le cas. Puisque le choix de cette mesure reposait sur aucune analyse approfondie, la vérificatrice a recommandé que les stratégies futures soient étayées par des analyses rigoureuses avant leur adoption.

En qui à trait aux travailleurs étrangers temporaires, le fait que CIC et RHDC n'ont pas défini leurs rôles respectifs en ce qui concerne l'évaluation de l'authenticité des offres d'emploi pourrait entraîner des situations dans laquelle un permis de travail est émis pour des employeurs ou des emplois qui n'existent pas. Le rapport mentionne également de sérieuses omissions concernant le Programme des travailleurs étrangers temporaires, lequel laisserait place à de mauvaises pratiques de la part des demandeurs et exposerait les travailleurs vulnérables à des abus. De plus, CIC et RHDC n'effectuent aucun suivi systématique pour s'assurer que les employeurs respectent les conditions qui visent les salaires et le logement des travailleurs étrangers temporaires, conditions «en vertu desquelles les permis de travail ont été délivrés».

4. Qualité de l'emploi de la population immigrante au Canada en 2008

Statistique Canada vient de diffuser une série de rapports analytiques sur la situation de la population active immigrante, sous le titre *Les immigrants sur le marché du travail canadien en 2008 : analyse de la qualité de l'emploi* (<http://www.statcan.gc.ca/pub/71-606-x/71-606-x2009001-fra.pdf>). Ces rapports présentent une analyse de l'expérience des immigrants sur le marché du travail, des taux d'emploi des immigrants et des caractéristiques de la qualité de l'emploi de ces derniers.

Selon ces statistiques, les salaires de la population immigrante sont plus bas que ceux des travailleurs nés au Canada, et les immigrants sont plus sujets au travail partiel involontaire et au travail temporaire que ces derniers. De plus, les données révèlent que les immigrants détenant un diplôme universitaire ont une fois et demi plus de chance que ceux nés au Canada d'être sous-employés. Pour les immigrants arrivés au Canada dans les cinq dernières années, la proportion de ceux ayant un emploi temporaire était de 16%, soit le double de leurs homologues canadiens.

Finalement, fait relativement encourageant, la qualité d'emploi des immigrants établis au Canada depuis plus de dix ans tend, d'une manière générale, à rejoindre celle des travailleurs nés au Canada.

Le **gouvernement du Canada** a récemment rendu public le *Cadre Pancanadien d'évaluation et de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger* (http://www.rhdcc.gc.ca/fra/competence/publications/rtcae/cpc_dossier/PDF/cpc.pdf). Ce cadre propose une vision commune à tous les gouvernements, notamment des provinces, des territoires et du Canada, afin de prendre des mesures concertées facilitant l'intégration des immigrants ayant acquis des compétences à l'étranger au marché du travail. Le document contient une stratégie de mise en œuvre mettant l'accent sur l'amélioration du soutien avant l'arrivée ; le renforcement de la capacité d'évaluation et de reconnaissance ; la mise sur pied de mesures de soutien à l'intégration du marché de l'emploi ; et finalement une concentration des efforts au profit d'une liste de professions et de métiers ciblés, élaborée en fonction de la conjoncture et des priorités des gouvernements.

À QUÉBEC...

5. Commission des droits de la personne et luttés contre les discriminations

La **Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec (CDPDJ)** a déposé son *Rapport d'activités et de gestion 2008-2009* (<http://www.cdpedj.qc.ca/fr/publications/docs/CDPDJ-RA-2008-2009.pdf>) à l'Assemblée nationale. Fait important, le rapport constate que le nombre de plaintes relatives à du racisme continue d'augmenter, et que, pour la première fois, les motifs «race-couleur» et «origine ethnique et nationale» se classent au premier rang des motifs à l'origine des plaintes en matière de discrimination. Le rapport contient aussi le recensement des actions et des travaux de la CDPDJ relativement aux droits des femmes et à la place de la religion dans l'espace public.

Notons que l'**Alberta Human Rights and Citizenship Commission** a également rendu public son *Rapport annuel 2008-2009* (http://www.albertahumanrights.ab.ca/AHRCC_Annual_Review_2008_09_web_corrected.pdf) dans lequel il fait état des résultats d'initiatives avec des partenaires municipaux et communautaires pour contrer le racisme et les discriminations.

DANS LES INSTITUTIONS INTERNATIONALES...

6. Perceptions en matière de discrimination dans l'Union Européenne

La **Commission européenne** présente une nouvelle étude eurobaromètre intitulée *Discrimination dans l'UE en 2009* (http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/ebs/ebs_317_fr.pdf). Cette étude réunit trois sondages qui présentent l'évolution des perceptions en matière de discrimination, incluant les perceptions de groupes minoritaires, depuis 2008 dans l'Union Européenne. Selon les conclusions de l'étude, l'origine ethnique continue d'être le motif de discrimination le plus fréquemment ressenti, et la religion ou les convictions sont considérées comme la forme la moins répandue de discrimination. De plus, «la crise financière a entraîné une baisse de confiance à l'égard des gouvernements européens qui risquent de ne plus traiter les questions de discrimination au même niveau de financement et de priorité». Finalement, les sondages révèlent que, pour la majorité d'Européens, la diversité n'est pas suffisamment représentée dans

les médias, et seulement un tiers des Européens déclarent connaître leurs droits en cas de discrimination ou de harcèlement.

7. Situation des minorités au Canada

L'**experte indépendante des Nations Unies sur les questions relatives aux minorités**, madame **Gay McDougall**, a effectué sa première visite au Canada

(<http://www.unhchr.ch/hurricane/hurricane.nsf/view01/A8FC43C723D3B5A7C125764A004938F4?opendocument>) afin de documenter, à l'aide de consultations publiques, les cas de profilage racial, de discrimination dans l'emploi et d'exclusion sociale qui affectent les membres des minorités. Son rapport final devrait être déposé officiellement en mars au **Haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'homme**, mais l'experte indépendante a cependant émis un communiqué

(http://www2.ohchr.org/english/issues/minorities/expert/docs/Canada_Statement_231009.doc)

faisant état d'observations préliminaires. Entre autres, l'experte indépendante y déplore l'utilisation de la catégorie de «minorités visibles», qui serait aujourd'hui trop large pour donner une image réaliste et satisfaisante des diverses situations des différentes communautés. L'experte indépendante fait également référence à l'exclusion sociale et économique de certaines minorités, et plus particulièrement à la racialisation de la pauvreté ; aux différences de traitement relativement aux salaires au regard de la formation ; aux taux de chômage anormalement élevés ainsi que la présence disproportionnée des minorités dans les quartiers pauvres ; et à la trop faible représentation des minorités dans les institutions et structures politiques aux niveaux fédéral, provincial et municipal. Finalement, l'experte indépendante révèle ses inquiétudes quant à la présence de profilage racial dans les pratiques des corps policiers envers certaines minorités, et quant au sentiment de peur exprimé par les communautés musulmanes qui, depuis les politiques de sécurité implantées suite au 11 septembre 2001, se sentent victimes de traitement injuste de la part des médias et des autorités fédérales et provinciales.

8. Le point sur les droits des migrants: rapport de l'ONU

Le **Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Jorge Bustamante**, vient de déposer son rapport annuel sur les droits de l'homme des migrants

(<http://www2.ohchr.org/english/issues/migration/rapporteur/annual.htm>) à l'Assemblée générale des Nations Unies. Ce rapport met en garde contre les violations de droits humains dont sont victimes des millions de migrants à travers le monde, tels les détentions arbitraires, la xénophobie, la discrimination, les déportations collectives ou encore les expulsions. Une attention particulière, dans la section thématique du rapport, est accordée au sujet de la protection des enfants en contexte de migration. Le rapporteur y révèle l'existence de vides juridiques importants qui perdurent dans la majorité des pays : le manque de provisions spécifiques aux enfants dans la plupart des lois sur l'immigration, et également l'échec dans la prise en compte des conditions spécifiques et des besoins des enfants migrants dans les politiques publiques.

9. Investir dans la diversité culturelle et le dialogue interculturel

L'**Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)** vient de publier un rapport mondial intitulé *Investir dans la diversité culturelle et le dialogue interculturel* (<http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001852/185202e.pdf>) (Résumé en français disponible : <http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001847/184755f.pdf>). Le rapport

conclut, entre autres choses, que «les entreprises qui investissent dans la diversité culturelle, que ce soit au niveau de la gestion, des ressources humaines ou encore du marketing, peuvent en tirer un bénéfice économique». Le document formule dix recommandations sur la manière d'investir dans la diversité culturelle, dont celle de créer un «Observatoire mondial de la diversité culturelle, chargé de suivre les effets de la mondialisation», et propose des stratégies d'actions pour «faciliter le dialogue interculturel, améliorer la pertinence des contenus de l'éducation, lutter contre les stéréotypes dans les médias, faciliter l'échange de productions artistiques et la circulation des artistes». Ce rapport se propose de développer «une vision nouvelle de la diversité culturelle, qui met l'accent sur son caractère dynamique, et sur la nécessité de lutter contre le développement d'un analphabétisme culturel favorisé par l'accélération des transformations sociales».

10. Un rapport du PNUD appelle à «Lever les barrières»

Le **Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)** vient de rendre public son rapport *Lever les barrières : Mobilité et développements humains* (http://hdr.undp.org/en/media/HDR_2009_FR_Complete.pdf). Le rapport appelle les pays riches à ne pas fermer leurs frontières à l'immigration dans le contexte de la récession, affirmant que, une fois la récession passée, la demande de main d'œuvre émigrée repartira à la hausse. Dans un contexte où l'opinion publique des pays riches se tourne vers un protectionnisme anti-immigration, le document cherche à démontrer que l'immigration profite tout autant aux pays d'accueil qu'aux pays d'origine et aux immigrants. Le rapport propose dans ce sens une série de réformes pour faciliter l'immigration.

11. Les travailleuses migrantes et les politiques de main d'œuvre étrangère

Un nouveau guide pour l'élaboration de politiques de main d'œuvre étrangère prenant en compte la spécificité de la migration féminine, intitulé *Guide on Gender-Sensitive Labour Migration Policies* (http://www.osce.org/publications/eea/2009/05/37689_1289_en.pdf) a été rédigé par l'**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)**. Le Guide reconnaît notamment que les travailleuses migrantes peuvent subir de la discrimination durant le processus de migration de par les désavantages causés par l'intersection de marginalisations basées sur le sexe, l'âge, la classe sociale et l'origine ethnique. Le document reconnaît la contribution économique et sociale des travailleuses migrantes dans les pays d'accueil et d'origine. Il propose des mesures afin d'assurer l'égalité d'accès et d'aide entre hommes et femmes dans le cadre des politiques migratoires, ainsi que l'introduction de mesures temporaires spéciales afin de compenser des situations antérieures de discrimination qui pourraient affecter la situation présente des travailleuses migrantes.

AILLEURS DANS LE MONDE...

12. Regard des instances internationales sur les droits de l'homme en France

La **Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH)** (France) vient de déposer *Les droits de l'homme en France. Regards portés par les instances internationales* (http://www.cncdh.fr/IMG/pdf/Droitsdel_Homme_France_CNCDH_1.pdf). Le rapport recense toutes les observations et recommandations faites à la France par les institutions internationales pendant l'année 2009, et présente un état de la situation quant aux engagements juridiques pris par la France et à leur application concrète. Dans sa conclusion, la **CNCDH**

évoque l'incompréhension des instances internationales de la position française relative au statut des minorités et au principe de laïcité, qui, selon elle, exige un effort d'explication et de sensibilisation. De plus, la Commission relève des préoccupations concernant la situation des étrangers en France, particulièrement dans les domaines du droit d'asile ; de l'accueil, de l'intégration et de l'accès aux droits ; et de mesures privatives de liberté. Finalement, la Commission révèle les atteintes à l'obligation de non refoulement qui ont été relevées dans le cadre des expulsions d'étrangers et d'absence de recours suite à une décision d'expulsion.

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

LOCALES...

13. Reconnaissance des diplômes et des compétences : femmes immigrantes

Action travail des femmes (ATF), organisme québécois qui soutient les femmes dans leurs démarches pour accéder à l'emploi et qui lutte contre la discrimination des femmes au travail et à l'embauche, a récemment divulgué *La reconnaissance des diplômes et des compétences : difficultés et impacts chez les femmes immigrantes* (<http://www.atfquebec.ca/files/atf-06.2009-rapport-recherche-rac.pdf>). Dans ce rapport, l'organisme souligne le salaire généralement inférieur et les conditions de travail plus précaires des femmes immigrantes, et ce, bien que leur niveau de scolarité soit plus élevé que la moyenne. Le rapport révèle les obstacles à l'obtention de la reconnaissance des acquis et diplômes des femmes immigrantes, et estime important que le gouvernement insère l'analyse différenciée selon le sexe (ADS) dans ses politiques relatives à l'intégration des immigrants.

INTERNATIONALES...

14. Réfugiés et apatrides

L'organisme **Georgetown Human Rights Action**, en collaboration avec le **Human Rights Institute** du **Georgetown University Law Center**, vient de publier un rapport d'enquête intitulé *Refugee Crisis in America : Iraqis and Their Resettlement Experience* (http://www.law.georgetown.edu/news/releases/documents/RefugeeCrisisinAmerica_000.pdf). Le rapport fait état la situation très préoccupante des réfugiés irakiens aux États-Unis, dû en partie au manque de coordination et de planification de la réimplantation des réfugiés du **United States Refugee Admissions Program (USRAP)**. Dans les problèmes soulevés, celui du programme de lutte contre la pauvreté, qui devrait être jumelé et adapté à la situation particulière des réfugiés irakiens. De plus, le document recommande que les efforts soient concentrés dans l'aide à l'intégration et l'aide à l'autosuffisance à long terme.

Par ailleurs, le **Refugee Studies Center** de l'**Oxford University** a rendu public son *Forces Migration Policy Briefing 3 : Statelessness, Protection and Equality* (<http://www.rsc.ox.ac.uk/PDFs/RSCP3-Statelessness.pdf>). Ce rapport analyse la situation des personnes apatrides et ses différents contextes, et propose des recommandations afin de réduire voire éliminer leur nombre.

15. Mineurs étrangers indésirables en France

Human Rights Watch a déposé un rapport intitulé *Perdus en zone d'attente. Protection insuffisante des mineurs étrangers isolés à l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle* (http://www.hrw.org/sites/default/files/reports/france1009frwebwcover_0.pdf). L'organisme révèle dans ce rapport des conditions de détention et d'expulsion de mineurs étrangers isolés qui mettent ces derniers en danger. Ainsi, le système de «zone d'attente» instauré par les autorités françaises place ces enfants dans des situations d'extrême vulnérabilité aux abus, et ils y sont de plus traités comme des étrangers adultes.

Notons que le **Conseil canadien pour les réfugiés (CCR)** a rendu disponible un document sur *La détention et l'intérêt supérieur de l'enfant* (<http://www.ccrweb.ca/documents/detentionchildrenFR.pdf>), qui fait le point sur la situation concernant la détention des enfants aux fins d'immigration au Canada.

16. Conditions d'enfermement des étrangers en France

La **CIMADE**, principale association d'aide et de défense des migrants et des réfugiés en France, vient de publier son *Rapport 2008 Centres et locaux de rétention administrative* (http://fse.emv3.com/cimade/web/rapportRetention_2008.pdf). Pour la neuvième année consécutive, l'organisme dresse un état de la situation des conditions d'enfermement des étrangers et des conséquences des quotas d'expulsion de la réforme gouvernementale française.

17. Les immigrants et la santé

Le **Migration Policy Institute (MPI)** (USA), dans un nouveau rapport intitulé *Immigrants and Health Care Reform: What's Really at Stake?* (<http://www.migrationpolicy.org/pubs/healthcare-Oct09.pdf>), analyse les effets potentiels de la réforme du système de santé aux États-Unis. Selon le rapport, bien que cette réforme détienne le pouvoir d'étendre la couverture à des millions d'immigrants légaux, les immigrants illégaux quant à eux risquent de subir une exclusion de la démocratisation du système de santé de par leur statut. Le **MPI** expose ses recommandations afin que la réforme ne se fasse pas au détriment des conditions de santé des immigrants, légaux ou illégaux.

Par ailleurs, une enquête réalisée par une équipe du **Saint Michael's Hospital** de Toronto intitulée *The Health of Homeless Immigrants* (<http://jech.bmj.com/content/63/11/943.abstract>) examine l'association entre le statut d'immigrant et l'état de santé d'un échantillon de 1189 personnes sans-abri à Toronto. L'étude révèle notamment qu'un tiers des personnes sans-abri de la ville sont des immigrants (<http://www.thestar.com/news/gta/article/712762--one-third-of-homeless-in-city-are-immigrants>).

Cette veille a été compilée par Carole Gesseney (assistante de recherche de la Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté) avec la collaboration d'Ann-Marie Field (coordonnatrice de la Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté).

Pour des renseignements ou commentaires, communiquer avec la CRIEC:
criec@uqam.ca ou (514) 987-3000 poste 3318